

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1910

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^{ie}
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1910

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. CH. DEMACHY, *Président*,
ED. NOETZLIN, *Vice-Président*,
CHEV. R. DE BAUER, *Administrateur*,
A. BÉNAC, —
C^{te} I. DE CAMONDO, —
C^{te} FOY, —
C^{te} A. DE GERMINY, —
G. GRIOLET, —
E. STERN. —
J. H. THORS. —

Censeurs :

MM. G. DUTILLEUL et G. TEYSSIER.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1910 :

MM. R. SAUTTER et C^{te} DE LYROT.

Directeur général :

M. A. TURRETTINI

Directeurs :

MM. E. CHEVRANT, E. MORET, E. DUPASSEUR et H^{co} FINALY.

Directeur Adjoint :

M. G. ROQUERBE.

Sous-Directeur :

M. H. CHABERT.

Fondés de Pouvoirs :

MM. J^b CHOPPIN DE JANVRY, R. BOUSQUET, F. GAINÉ et
P. RENGNET.

Chef du Contrôle :

M. A. STOSSKOPF.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 75 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1910

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1909.

PARIS

IMPRIMERIE HEMMERLÉ ET C^{ie}
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1910

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Tenue le Mardi 3 Mai 1910

Après avoir ouvert la séance, M. le Président a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Je ne puis me défendre d'une vive émotion en assumant le douloureux devoir de vous faire part des deux deuils cruels qui, depuis votre dernière réunion, ont frappé votre Conseil.

Vous vous souviendrez que l'année dernière, à pareille époque, notre Vice-Président, M. RENOARD, vous exprimait tous les regrets de notre Président, M. GOÛN, de ne pouvoir, comme il le faisait régulièrement, présider votre Assemblée générale. Il vous demandait de joindre vos vœux à ceux que formait le Conseil pour le prompt rétablissement de notre cher Président. Ces vœux n'ont pas été entendus, hélas ! et quelques semaines plus tard, M. GOÛN rendait le dernier soupir

Puis, comme si la mort semblait s'acharner contre nous, quelques mois après, M. RENOARD, appelé à la Présidence, était brusquement frappé à son tour. C'est donc à la mémoire de deux de nos Présidents que nous devons rendre hommage. Le Conseil rappellera dans son rapport les qualités de ces deux éminentes personnalités.

Je sais toute la part que vous prenez au double deuil de la Banque de Paris et je vous demande de nous autoriser à faire parvenir aux familles de nos regrettés Présidents l'expression de votre reconnaissance pour les grands services qu'ils ont rendus à la Banque, et celle aussi de votre sympathie attristée.

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1910

MESSIEURS,

Depuis votre dernière Assemblée générale, la Banque de Paris et des Pays-Bas a été cruellement éprouvée; la mort nous a enlevé, en Mai 1909, M. le Président GOÛIN; en Mars dernier, M. le Président RENOARD.

M. E. GOÛIN était l'un des fondateurs de la Banque: il faisait partie de son Conseil d'administration depuis son origine en 1872. Il

fut appelé aux fonctions de Président en 1895, après le décès de M. JOUBERT. — Chef de la Maison de Banque GOÛIN Frères, Maire de Tours pendant la guerre franco-allemande, Député à l'Assemblée Nationale, puis Sénateur inamovible et Président de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôts et Consignations, M. GOÛIN a donné, dans ces situations considérables, la mesure de ses grandes qualités; mais la Banque de Paris et des Pays-Bas peut revendiquer l'honneur d'avoir profité au plus haut degré de sa haute autorité et de sa profonde connaissance des affaires; M. GOÛIN lui a consacré une large partie de son existence de travail avec une activité et une sûreté de jugement auxquelles, dans les dernières années de sa vie, son grand âge n'avait porté aucune atteinte. Dans la sérénité de sa fin, elle a été l'un des objets de ses dernières recommandations. Aussi est-ce avec une profonde émotion que nous adressons un suprême hommage de reconnaissance et de regrets à la mémoire de notre vénéré Président.

M. GOÛIN était le dernier survivant des Administrateurs qui avaient composé le Conseil lors de la fondation de la Banque : ses collègues étaient MM. BAMBERGER, FOULD, HENTSCH, JOUBERT, SCHNAPPER et J. STERN. Nous avons tenu à rappeler leurs noms à l'occasion de la disparition du dernier d'entre eux; car nous n'oublions pas qu'ils ont puissamment contribué au développement de la Banque et que ce sont eux qui ont établi les principes et les traditions dont l'application fait la force et la prospérité de notre Société.

M. RENOARD a été nommé Administrateur de la Banque en 1898; il avait rempli déjà d'importantes fonctions : il avait été successivement Agent de Change près la Bourse de Paris, Trésorier-Payeur Général, Gouverneur du Crédit Foncier de France, Premier Sous-Gouverneur de la Banque de France. Notre Conseil d'administration l'avait, dès sa nomination d'Administrateur, désigné comme Vice-

Président. Après le décès de M. GOÛIN, nous l'avons appelé aux fonctions de Président. Nous avons tous apprécié la droiture de son caractère, sa grande expérience, la sûreté de ses relations; c'est à son initiative qu'est due l'organisation des mesures de prévoyance que notre Conseil a décidées en faveur du personnel. Sa mort, si soudainement survenue, a été vivement ressentie par tous.

Pour succéder à M. RENOARD dans les fonctions de Président du Conseil d'administration, nous avons choisi M. Ch. DEMACHY, l'un de nos Vice-Présidents et Administrateur de votre Société depuis 1888.

D'autres deuils ont également frappé la Banque.

Le jour même de la mort de M. le Président GOÛIN, M. A. CHOPPIN DE JANVRY, l'un de nos Censeurs, était brusquement emporté. M. CHOPPIN DE JANVRY avait longtemps appartenu à l'Administration des Finances; il faisait partie de notre Conseil de Censure depuis 1889. Pendant ces vingt années, il n'a cessé de nous donner un concours des plus précieux. Par l'aménité de son caractère et la cordialité de ses relations il s'était acquis l'amitié de tous. Sa mort nous a causé de très vifs regrets.

M. Émile PICTET, Membre du Comité Consultatif de notre Succursale de Genève, est également décédé en Mai 1909. La Succursale a été ainsi privée d'une collaboration qui datait de dix-sept années et qui était grandement appréciée.

MESSIEURS,

Conformément aux articles 24 et 36 des Statuts, nous venons vous rendre compte des opérations de la Banque et de leurs résultats pour l'exercice 1909.

Cet exercice, dont le cours n'a été troublé par aucun événement important, a été caractérisé par l'abondance des capitaux; il a donné lieu à de nombreuses opérations financières; nous avons participé à la plupart d'entre elles.

La plus importante a été l'émission de l'Emprunt Russe 4 1/2 % 1909, dont nous avons déjà fait mention dans notre Rapport de l'an dernier.

Parmi les autres opérations auxquelles nous avons donné notre concours, nous citerons plus spécialement l'émission des Obligations Foncières 3 % du Crédit Foncier de France; de l'Emprunt 3 % du Gouvernement Général de l'Indo-Chine; de l'Emprunt 3 % de l'Afrique Occidentale Française; des Obligations 4 % de la Compagnie du Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris; des Obligations de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice; de l'Emprunt Ottoman 4 % 1909; de l'Emprunt Suisse 3 1/2 % des Chemins de fer Fédéraux; de l'Emprunt Brésilien 5 % 1908; de l'Emprunt Argentin 5 % Intérieur 1909; de l'Emprunt Uruguay 5 % 1909; des Actions de la Société Norvégienne de l'Azote et de Forces Hydro-Électriques; des Obligations 5 % de la Société Foncière du Mexique; des Obligations de la Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé; de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres et de la Compagnie du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano; des Actions de la Compagnie Parisienne de l'Air Comprimé (Secteur Popp).

Dès l'annonce des premiers désastres causés par les inondations survenues en Janvier dernier, nous avons envoyé au nom de la Banque une souscription en vue de venir en aide aux sinistrés. Depuis lors, le Gouvernement français nous a demandé ainsi qu'aux autres Etablissements et Maisons de Banque, de participer à la

formation d'un fonds de concours destiné à couvrir, jusqu'à concurrence de 40 millions de francs, les pertes pouvant résulter du non remboursement des prêts qu'il consentira aux commerçants, industriels et artisans sinistrés et dont l'avance sera faite, sans intérêts, par la Banque de France. Nous avons répondu à l'appel du Gouvernement, car nous avons estimé qu'en raison du caractère exceptionnel de la calamité, et certains de ne pas être désavoués par vous, nous pouvions augmenter, sous cette forme, l'aide que la Banque avait déjà spontanément donnée aux victimes de ces désastres. Nous participons dans ce fonds de concours pour une somme de 816.750 francs, dont le risque a été partagé par moitié entre la Banque et les Membres de votre Conseil et de la Direction.

A la suite d'un accord intervenu entre les divers intéressés de la participation, qui, depuis de longues années, existait au sujet de l'exploitation des gisements de guano au Pérou, notre Établissement a été nommé, par le Tribunal civil de la Seine, Administrateur de cette participation. Nous avons accepté ce mandat, auquel est venu s'adjoindre ultérieurement le mandat d'autres créanciers français du Pérou, parce que nous avons estimé qu'il y aurait intérêt, pour tous ces créanciers, à concentrer leurs pouvoirs entre les mains d'un mandataire unique. Nous sommes entrés en pourparlers avec le Gouvernement Péruvien, et, malgré les difficultés inhérentes à une négociation concernant des affaires aussi anciennes et dans un pays aussi éloigné, nous avons l'espoir qu'il en sortira une solution désirable et honorable pour tous. En vue de la favoriser, nous avons, conjointement avec la Société Générale, pris une part importante dans un Emprunt Péruvien gagé par le Monopole du sel.

Les Constructions nouvelles que nous avons fait édifier pour remplacer les anciens immeubles, 9, rue d'Antin et 10, rue Louis-

le-Grand, viennent d'être terminées. Les sommes dépensées pour ces constructions ont été prélevées sur la provision de 1,500,000 fr. que vous aviez constituée sur les bénéfices de l'exercice 1905.

Nous avons décidé l'installation, dans ces constructions nouvelles, de coffres-forts, dont la location serait faite à la clientèle : c'est pour faire face aux dépenses de cette installation que nous avons fait figurer au débit du compte de Profits et Pertes une somme de 400,000 francs sous le titre de Réserve pour achat de Coffres et de Mobilier.

L'activité et le dévouement dont la Direction et le Personnel, à Paris et dans les Succursales, nous ont toujours donné tant de preuves, ne se sont pas ralentis pendant le dernier exercice. Il nous est bien agréable de le rappeler.

Nous vous avons exposé, dans notre rapport de l'an dernier, les mesures que nous avons prises en faveur de notre Personnel, et qui, nous avons eu la satisfaction de le constater, ont été très favorablement accueillies. L'application de ces mesures, auxquelles vous avez bien voulu donner votre approbation, était limitée au Personnel du Siège social. Depuis lors, nous avons résolu d'en étendre le bénéfice au Personnel des Succursales.

Le Bilan général, au 31 Décembre dernier, présente à l'actif et au passif un total de 532,784,627 fr. 78 c. Vous trouverez dans le rapport de votre Commissaire des explications sur les différents chapitres de ce Bilan ; nous passerons donc à l'examen du Compte de *Profits et Pertes*.

Au Crédit, nous constatons une augmentation sensible sur l'ensemble des chiffres de l'exercice précédent.

Le Compte *Commissions* a produit 5,605,058 fr. 55 c. au lieu de 2,980,543 fr. 70 c.

Le Compte *Intérêts et Bénéfice du Portefeuille* et le Compte *Reports* donnent un total de 7,574,505 fr. 26 c. au lieu de 6,876,382 fr. 65 c.

L'augmentation la plus importante porte sur le chapitre *Fonds Publics, Actions et Obligations*, qui de 6,514,533 fr. 84 c. s'est élevé à 12,165,833 fr. 44 c. Cette augmentation provient pour la plus grande partie de bénéfices encaissés sur des titres réalisés.

Le bénéfice net des Succursales a été de 678,915 fr. 51 c. contre 896,696 fr. 18 c. en 1908.

Au débit du Compte de *Profits et Pertes*, nous avons à signaler plus spécialement deux augmentations : la première, celle concernant l'allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris, est la conséquence normale des résultats très favorables de l'exercice ; l'autre, s'appliquant à l'annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de Prévoyance pour le personnel, provient de ce que nous avons étendu au personnel des Succursales, ainsi que nous vous le disions plus haut, l'application des mesures prises en faveur du personnel du Siège social.

Déduction faite de toutes les charges, le Compte de *Profits et Pertes* présente un solde créditeur de 21,772,024 fr. 52 c. qui forme le bénéfice net mentionné au Bilan général.

Ce résultat, l'un des plus importants qui ait été obtenu depuis l'origine de la Banque, nous permet de vous proposer de fixer à 75 francs par action le dividende de l'exercice 1909. Appliqué aux 150,000 actions constituant le Capital social, ce dividende

emploiera une somme de 11,250,000 francs, à laquelle il faut ajouter celle de 833,333 fr. 33 c. formant la part de 10 % revenant au Conseil d'Administration, soit au total 12,083,333 fr. 33 c.

Sur le solde restant disponible, soit 9,688,691 fr. 19 c., nous vous proposons de porter au Fonds de Prévoyance 9,055,555 fr. 55 c., dont 8,150,000 francs pour le Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires et 905,555 fr. 55 pour le Fonds de Prévoyance appartenant aux Administrateurs en exercice.

Après ces divers prélèvements sur le bénéfice net de l'exercice 1909, il resterait une somme de	Fr.	633.135 64
à laquelle il faut ajouter le solde reporté de l'exercice 1908, soit		10.002.129 94
ENSEMBLE	Fr.	10.635.265 58

à reporter au crédit du Compte *Profits et Pertes* pour l'exercice 1910.

Si vous approuvez nos propositions, les réserves de toute nature appartenant à la Société s'établiront comme suit :

1° Réserve légale	Fr.	7.500.000 »
2° Réserve extraordinaire		21.250.000 »
3° Fonds de Prévoyance appartenant aux Actionnaires		46.250.000 »
	Fr.	75.000.000 »

soit un chiffre de Réserves proprement dites égal au montant du Capital social, et ce indépendamment du report à nouveau qui s'élèvera à 10,635,265 fr. 58 c.

L'approbation des comptes de l'exercice comportant le quitus de la gestion des Administrateurs, le versement de la somme de 492,725 fr. 50 c. appartenant à M. Eugène GOÛIN dans le Fonds de Prévoyance au 31 Décembre 1909 et de celle qui lui revient dans le prélèvement pour ce même fonds sur les bénéfices de l'exercice 1909, devra, conformément à l'article 47 des Statuts, être fait à ses ayants droit.

Pour remplacer M. RENOARD, nous avons appelé aux fonctions d'Administrateur M. G. GRIOLET, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

La grande situation que M. GRIOLET occupe dans le monde des affaires le désignait à notre choix et nous dispense d'insister sur ses qualités personnelles; nous vous demandons de ratifier sa nomination pour six années.

Vous n'avez pas, cette année, d'Administrateur à réélire.

Faisant usage du droit que lui donne l'article 32 des Statuts, M. G. DUTILLEUL, Censeur en fonctions, s'est adjoint comme collègue M. G. TEYSSIER, à qui votre Assemblée générale avait, depuis 1904, confié le mandat de Commissaire des Comptes.

Vous voudrez bien ratifier sa nomination.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. G. DUTILLEUL, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après lecture du Rapport de M. le Commissaire, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

MESSIEURS,

Mon excellent collègue, M. G. Teyssier, ayant été appelé aux fonctions de Censeur dans le courant de l'Exercice, je viens vous présenter seul mon rapport sur le bilan et les comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas, arrêtés au 31 Décembre 1909.

ACTIF

Le bilan qui vous est soumis se totalise tant à l'actif qu'au passif par 532,784,627 fr. 78 c. contre 499,773,046 fr. 53 c. l'an dernier, soit en augmentation de 33,011,581 fr. 25 c.

Dans ce chiffre de 532,784,627 fr. 78 c. sont compris pour 42,126,307 fr. 86 c. les Comptes intitulés *Comptes fixes et Comptes courants des Succursales* qui figurent également au Passif et qui représentent les capitaux confiés aux Succursales par le Siège social.

Les disponibilités immédiatement réalisables s'élèvent à 228,031,943 fr. 76 c.; elles sont comprises dans les comptes suivants :

1° <i>Espèces en caisse et à la Banque.</i> . . Fr.	17.554.369 60
2° <i>Fonds disponibles dans les Banques à l'Étranger</i>	1.794.940 05
3° <i>Portefeuille</i> (Paris, Province et Étranger).	59.352.940 58
4° <i>Reports</i>	137.111.056 »
5° <i>Liquidation au 31 Décembre 1909.</i>	9.954.301 95
6° <i>Coupons à encaisser</i>	2.264.335 58
TOTAL ÉGAL. Fr.	<u>228.031.943 76</u>

A ce chiffre il y a lieu d'ajouter :

1° Les *Correspondants et Comptes courants* portés au Bilan pour 147,773,181 fr. 88 c., qui seraient pour un chiffre très important d'une réalisation facile, les établissements où la Banque a des fonds en dépôt étant de premier ordre et jouissant du meilleur crédit.

2° Les *Fonds d'États, Actions et Obligations*, qui figurent sur vos livres pour 83,242,612 fr. 18 c.

Sous ces rubriques sont comprises des valeurs dont la plupart ont un large marché et se traitent journellement à la Bourse.

Les *Effets en Portefeuille* venus à échéance au jour de notre examen avaient tous été exactement encaissés.

Les *Reports* ont tous été réglés aux dates ordinaires de liquidation.

Les *Avances sur Garanties* s'élèvent à 4,348,990 fr. 14 c.

Les valeurs appartenant à la Banque sont groupées dans les comptes suivants :

<i>Fonds d'États.</i> Fr.	10.283.057 48
<i>Actions et Obligations.</i>	72.959.554 70
<i>Participations diverses</i>	15.770.899 04
et représentent au total. Fr.	<u>99 013.511 22</u>

Ce portefeuille renferme une grande variété de placements : 23 fonds d'États différents, 284 espèces d'actions et 54 espèces d'obligations de Sociétés différentes ; ces chiffres concernent d'ailleurs aussi bien le portefeuille des trois succursales que celui du Siège social.

Suivant les principes qui vous ont été exposés par le Conseil le 5 Avril 1873 et qui ont été constamment suivis depuis, les valeurs possédées par la Banque doivent figurer au Bilan au cours moyen de la Bourse de Décembre lorsque cette moyenne est inférieure au cours du 31 Décembre ou au cours du 31 Décembre si ce cours est inférieur à la moyenne du mois ; cette règle a été suivie comme de coutume ; cependant par prudence votre Conseil a laissé un certain nombre de valeurs à des prix inférieurs au cours de Décembre. Les valeurs non cotées ont fait l'objet d'estimation des plus modérées.

Les *Participations* concernent 61 affaires diverses qui ne figurent que pour les sommes actuellement déboursées ; quelques-unes de ces affaires ont d'ailleurs donné lieu à des amortissements.

Les *Divers* s'appliquent à quelques comptes d'ordre ne rentrant dans aucun des autres chapitres du Bilan.

Les immeubles figurent pour le même chiffre que précédemment; toutes les dépenses occasionnées par les constructions nouvelles ayant été immédiatement amorties.

PASSIF

Les sommes dues aux tiers se montent à 314,464,271 fr. 49 c. et se répartissent entre les comptes suivants :

<i>Effets à payer</i>	Fr.	49.878.961 12
<i>Correspondants et comptes courants</i> . . .		225.038.973 51
<i>Comptes courants des Syndicats</i>		8.043.034 74
<i>Coupons à payer</i>		21.722.195 92
<i>Dotation en faveur du personnel</i>		1.095.690 90
<i>Comptes divers</i>		8.685.415 30
TOTAL		<u>314.464.271 49</u>

Le chiffre considérable des Correspondants et comptes courants montre l'importance des affaires de la Banque et provient pour une large part de sommes laissées en dépôt soit par des Gouvernements étrangers, soit par des Sociétés pour le compte de qui la Banque assure le service de trésorerie et le paiement des coupons.

Les plus importants de ces comptes sont à échéances fixes et connues à l'avance; d'autres sont soumis à des conditions de préavis obligatoires.

Les autres chapitres concernent le Passif de la Société envers elle-même; ce sont :

1° <i>Le Capital social</i>	Fr.	75.000.000 »
2° <i>La Réserve légale</i> en augmentation de 762,750 francs sur le chiffre de l'an dernier.		7.500.000 »
3° <i>La Réserve extraordinaire</i>		21.250.000 »
4° <i>Le Fonds de Prévoyance</i> (déduction faite des 2,569,893 fr. 97 c. appartenant aux Administrateurs en exercice) en augmentation de 1,800,000 francs sur le chiffre de l'an dernier.		38.100.000 »
5° <i>Les Profits et Pertes</i> (report de l'Exercice 1908). contre 9,318,582 fr. 05 c. l'année précédente.		10.002.129 94
6° <i>Les Profits et Pertes</i> de 1909.		<u>21.772.024 52</u>
Soit, au TOTAL.	Fr.	<u>173.624.154,46</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Ainsi que vous le voyez, le compte de *Profits et Pertes* se solde par un bénéfice de 21,772,024 fr. 52 c., supérieur de 7,909,059 fr. 97 c. au bénéfice de l'an dernier qui s'élevait à 13,862,964 fr. 55 c.

Ce résultat est exceptionnellement favorable, aussi je ne doute pas que vous vous associerez aux félicitations que je suis heureux d'adresser en votre nom à votre Conseil et à la Direction pour l'essor remarquable qu'ils ont su donner au développement des affaires sociales.

Presque tous les chapitres de l'actif sont en progression marquée sur ceux de l'Exercice précédent; c'est ainsi que les *Commissions* ont produit 5,605,058 fr. 55 c. contre 2,980,543 fr. 70 c.; les *Reports*, 2,188,005 fr. 57 c. contre 760,825 fr. 41 c.; les *Fonds publics, Actions et Obligations*, 12,165,833 fr. 44 c. contre 6,514,533 fr. 84 c.; je me suis assuré qu'une grande partie de ce dernier bénéfice provient de réalisations de titres effectuées au cours de l'Exercice et constitue par conséquent un bénéfice parfaitement acquis; les deux autres chapitres de l'actif ont laissé des profits un peu moindres que l'an dernier; ainsi les *Intérêts et bénéfice du portefeuille* et les *Succursales* ont donné respectivement 729,057 fr. 55 c. et 217,780 fr. 67 c. de moins que pendant l'Exercice précédent.

Au débit du compte de *Profits et Pertes* nous trouvons les Frais Généraux qui se montent à 3,852,288 fr. 24 c., en augmentation de 447,096 fr. 42 c. sur le chiffre de 1908. Cette augmenta-

tion provient pour une large part : 1° de l'allocation proportionnelle à la Direction et au Personnel supérieur à Paris qui croit en raison même de l'importance des bénéfices et 2° de l'annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le personnel qui a été augmentée de 66,000 francs; en outre, en vue de l'achat de nouveaux coffres-forts et du mobilier nécessaire à l'agrandissement des bureaux, votre Conseil a mis en réserve une somme de 400,000 francs.

Le montant des bénéfices à répartir comprend :

Profits et Pertes 1909	Fr.	21.772.024 52
Solde reporté de l'Exercice 1908.		<u>10.002.129 94</u>
ENSEMBLE . . . Fr.		31.774.154 46

Suivant les propositions qui vous sont soumises, ces bénéfices seraient ainsi répartis :

Aux actionnaires 75 francs par action	Fr.	11.250.000 »
Au Conseil d'administra- tion 10% s/ 8,333,333 fr. 33 c.		833.333 33
		<u>12.083.333 33</u>
RESTE . . . Fr.		19.690.821 13

Au Fonds de prévoyance, sur lesquels 8,150,000 francs appartiendraient aux action- naires et 905,555 fr. 55 c. aux Administrateurs en Exercice	Fr.	<u>9.055.555 55</u>
---	-----	---------------------

LE SOLDE, soit . . . Fr. 10 635.265 58

serait reporté à nouveau.

Si vous approuvez, Messieurs, ces comptes tels qu'ils vous

sont proposés par votre Conseil, ainsi que je vous y engage, votre dividende se trouvera augmenté de 10 francs par rapport à celui du précédent Exercice et porté à 75 francs, et les réserves de toute nature vous appartenant, y compris le report à nouveau, se monteront à 85,635,265 fr. 58 c. au regard de votre capital de 75,000,000 de francs.

Je suis heureux de constater une fois de plus devant vous que les écritures de votre Société sont parfaitement tenues et que les explications les plus claires et les plus détaillées m'ont été fournies par votre Directeur avec une obligeance dont je désire le remercier ici.

MESSIEURS,

L'Exercice dont je viens de vous rendre compte a été particulièrement prospère pour votre Etablissement; il a été par contre doublement cruel pour votre Conseil qui s'est vu enlever successivement, à quelques mois d'intervalle, deux Présidents.

C'est en effet à la fin de Mai 1909 que M. Eugène GOÛIN succombait à la maladie qui l'avait déjà empêché de présider votre Assemblée du 28 Avril dernier.

Nommé administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas dès l'origine de la Société en 1872 par les statuts sociaux eux-mêmes, puis président en 1895, à la mort du regretté M. JOUBERT, M. Eugène GOÛIN avait pendant 37 ans consacré sa brillante intelligence et sa grande activité au développement des affaires de votre Société.

M. Léopold RENOARD était entré en 1898 au Conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Vice-président l'année suivante,

puis Président à la mort de M. GOÛIN, M. RENOARD avait mis au service de votre Société sa grande expérience et sa connaissance approfondie des hommes et des affaires.

Je ne doute pas que vous vous associerez aux profonds regrets que me cause la disparition de ces deux hommes éminents qui ont puissamment contribué l'un et l'autre à assurer la prospérité de votre Etablissement et à accroître le prestige dont il jouit dans le monde financier.

Paris, le 11 Avril 1910.

Le Commissaire,

R. SAUTTER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 3 MAI 1910

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1909, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration ;

Et fixe à **75** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **55** francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet 1910, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil (art. 20 des Statuts) de M. G. GRIOLET, comme Administrateur pour six ans.

Troisième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, confirme la nomination, faite à titre provisoire (art. 32 des Statuts), de M. G. TEYSSIER, comme Censeur.

Quatrième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit M. G. DUTILLEUL,
Censeur.

Cinquième Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

MM. R. SAUTTER

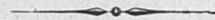
et le Comte DE LYROT

Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1910, avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à deux mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES

De l'Exercice 1909



BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1909.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	14.438.454 91	3 115.914 69	17.554.369 60
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	1.458.839 10	336.100 95	1.794.940 05
Portefeuille.	Paris et Province	23.291 70	35.741.671 15
	Étranger	11.252.336 05	12.358.933 38
Succursales	Comptes fixes.	» »	42.126.307 86
	Comptes courants	34.126.307 86	
Correspondants et Comptes courants	97.409.373 20	50.363.808 68	147.773.181 88
Reports	125.067.605 55	12.043.450 45	137.111.056 »
Liquidation au 31 décembre 1909	9.954.301 95	» »	9.954.301 95
Coupons à encaisser	1.472.854 29	791.481 29	2.264.335 58
Avances sur garanties	3.567.019 24	781.970 90	4.348.990 14
Fonds d'États	9 976.214 43	306.843 05	10.283.057 48
Actions et Obligations	67.207.399 85	3.752.154 85	72.959.554 70
Participations diverses	13.514.477 93	2.256.421 11	15.770.899 04
Comptes divers	808.827 14	2.730.586 54	3.539.413 68
Immeubles de la Société	7.264.167 39	687.111 85	7.951.279 24
	441.236.558 34	91.548.069 44	532.784.627 78

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social. Fr.	75.000.000 »	» »	75.000.000 »
Réserve légale	7.500.000 »	» »	7.500.000 »
Réserve extraordinaire.	21.250.000 »	» »	61.919.893 97
Fonds de prévoyance {	Appartenant aux Actionnaires	38.100.000 »	
	Appartenant aux Administrateurs en exercice	2.569.893 97	» »
Effets à payer	48.612.659 85	1.266.301 27	49.878.961 12
Succursales.	Comptes fixes.	» » 8.000.000 »	42.126.307 86
	Comptes courants	» » 34.126.307 86	
Comptes courants des Syndicats.	7.142.171 46	900.863 28	8.043 034 74
Correspondants et comptes courants.	180.852.438 27	44.186.535 24	225 038.973 51
Coupons à payer	21.649.312 34	72.883 58	21.722.195 92
Dotation en faveur du Personnel (compte ancien)	1.095.690 90	» »	1 095.690 90
Comptes divers	6.369.152 60	2.316.262 70	8.685.415 30
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1908.	10.002.129 94	» »	10.002.129 94
Profits et pertes. — Exercice 1909.	21.093.109 01	678.915 51	21.772.024 52
	441.236.558 34	91.548.069 44	532.784.627 78

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions	Fr. 251.857 26
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	1.931.965 24
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.	282.899 62
III	
Réserve pour achat de coffres et de mobilier	400.000 »
Frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque	30.375 42
IV	
Annuité pour la dotation de retraites et de la Caisse de prévoyance pour le Personnel.	200.000 »
V	
<i>Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.</i>	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence	400 000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires	8.240 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris	1.046.950 70
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	21.772.024 52
Fr. 26.024.312 76	

PERTES (Exercice 1909)

AVOIR

Commissions	Fr. 5.605.058 55
Intérêts et bénéfice du portefeuille.	5.386.499 69
Reports	2.188.005 57
Fonds publics, Actions et Obligations	12.165.833 44
Bénéfice net des Succursales	678.915 51
Fr. 26.024.312 76	

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net	Fr	21.772.024 52
Solde reporté de l'Exercice 1908		10.002.129 94
<hr/>		
A répartir		
Aux Actionnaires :		
Intérêts à 5 %	Fr.	3.750.000 »
Dividende complémentaire : 90 % sur Fr. 8,333,333 33		7.500.000 »
<hr/>		
Ensemble Soixante-quinze francs par Action sur les 150.000 Actions.	Fr.	11.250.000 »
Au Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 8,333,333 33		833.333 33
<hr/>		
	Fr.	12.083 333 33
Au fonds de prévoyance :		
Appartenant aux Actionnaires	Fr.	8.150.000 »
Appartenant aux Administrateurs en exercice		905.555 55
<hr/>		
		9.055.555 55
<hr/>		
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1910 .	Fr.	10.635.265 58

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCURSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM	MM. G. M. BOISSEVAIN.
	P. W. SCHOLTEN.
	C. H. VAN TIENHOVEN.
BRUXELLES	MM. CH. BALSER.
	A. LÉON.
	C ^{ie} d'OUTREMONT.
GENÈVE	MM. A. CHENEVIÈRE.
	J. ODIER.
	G. PICTET.
	E. SAUTTER.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

DIRECTEUR	M. J. G. SIEGERS.
SOUS-DIRECTEUR	M. M. H. GODSCHALK.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j ^{er} .
	J. VAN VELSEN.
DIRECTEUR	M. Chev. R. de BAUER.
DIRECTEUR ADJOINT	M. L. BAUER.
SOUS-DIRECTEURS	MM. H. RULOFFS.
	ROBERT DE BAUER.
FONDÉS DE POUVOIRS	MM. A. ORTMANS.
	E. BASTADY.
DIRECTEUR	M. A. ROCH.
SOUS-DIRECTEUR	M. G. AUBERT.
FONDÉ DE POUVOIRS	M. G. ROCH.

